

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2022  
Séance du 7 décembre 2022

N° 08

**Objet : Travaux desserte de  
Digne-les-Bains RN 85-  
Promesse unilatérale de cession  
après déclaration d'utilité  
publique Parcelle A 1518  
Mallemoison (Maison de  
produits de pays)**

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement de la desserte de Digne-les Bains par la route nationale 85 sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA) a mandaté le cabinet GEOFIT-Expert afin de procéder aux transactions foncières amiables liées aux acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

La parcelle sur laquelle l'emprise est effectuée se situe sur la commune de Mallemoisson, quartier les Faïsses sur laquelle la maison de produits de pays est édifiée. La contenance de cette parcelle est de 4028 m<sup>2</sup> dont une surface de 1056 m<sup>2</sup> va être mutée au profit de l'Etat – DREAL PACA, soit une bande de terrain entre la RN 85 et la maison de produits de pays ainsi qu'une bande de terrain entre la voie d'accès de la commune de Mallemoisson et la partie accès au bâtiment et parking (cf plan en annexe). La proposition d'acquisition s'élève à 8.316,00 euros décomposée comme suit :

- Indemnité principale
  - o  $7,50 \text{ €/m}^2 \times 1.056 \text{ m}^2 = 7.920,00 \text{ euros}$
- Réemploi
  - o  $7.920,00 \text{ €} \times 5\% = 396,00 \text{ euros}$

A ce titre, une promesse unilatérale de cession après déclaration d'utilité publique et extrait de plan avec les emprises sont soumis pour acceptation.

Il vous est demandé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL, Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

- A signer la promesse unilatérale de cession après déclaration d'utilité publique rédigée par le cabinet GEOFIT-Expert pour la cession de la parcelle mutée sous le numéro A1635 d'une surface de 1056 m2 au prix de 8.316,00 euros au profit de l'Etat-DREAL PACA dans le cadre des travaux d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 sur la commune de Mallemoisson,
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

A black ink signature of Denis BAILLE is written over a faint, illegible stamp.

Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20221207-08\_07122022